

renseignements fournis par les diverses revues liturgiques, la rédaction de cette matière ne suffisait pas à résoudre tous les doutes. Or, on trouvera, dans le nouvel ordo, l'article des messes de *Requiem* complètement refait. Le rédacteur y a de plus ingénieusement disposé en deux tableaux (semblables à ceux du bréviaire) les jours où sont permis ou défendus les divers services pour les défunts. Il faut espérer que, grâce à cette refonte, on pourra facilement savoir, si l'on peut ou non en un jour donné, faire des funérailles le corps absent, ou chanter un service anniversaire.

Les nombreuses décisions ainsi que le remaniement de cette note des messes des défunts ont augmenté de plusieurs pages l'ordo de 1908. Toutefois, si le prix n'en est pas pour cela augmenté, — pourquoi ne pas le révéler tout de suite, — il le sera en 1909. Qui pourrait s'en étonner, à une époque où tous les produits ont subi une augmentation. Le prix fixé pour l'ordo annuel n'a pas varié depuis des années (si ce n'est pour certains exemplaires particulièrement traités, soit perforés, soit reliés). Mais depuis plusieurs années, le matériel d'imprimerie a subi une augmentation de prix considérable, tandis que la main d'œuvre elle-même a aussi augmenté de moitié. On comprend que cette marchandise doit subir le sort des autres. Assurément personne ne s'en plaindra. D'ailleurs, il n'y a pas là de monopole et chaque prêtre a droit de se confectionner son propre ordo, comme tous le pratiquaient en ce pays, il y a soixante-quinze ans.

AUX PRIERES

Sœur Marie-Eugénie Saint-Denis, des Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, décédée à Montréal.

Mme Vve A.-R. Cherrier, décédée à Montréal.